

Présents :

- Mmes : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : BAUD Jérôme, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

Excusés :

- Mrs BENOIT Stéphane et COURRIER Fabien.
- Mme BOINNARD MORALLET Laurence en retard pour raison professionnelle.

Ordre du jour :

- Organisation des vœux
- Foncier voirie « Le Crêt »
- Orientation budgétaire
- Point sur le recensement
- Point sur la vérification des poteaux incendie
- Point sur le diagnostic des ponts et des murs
- Urbanisme
- Questions diverses

Ouverture de la séance.

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h15 elle est présidée par Jean Claude MORAND, maire de Seytroux. Mickael ROSSET est nommé secrétaire.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 16 décembre 2022 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Foncier voirie « Le Crêt »

Un Devis du géomètre BARNOUD TROMBERT a été présenté et validé en vue de régulariser la route vis-à-vis du domaine public.

2. Orientations budgétaires

En vue de la cérémonie des vœux qui aura lieu le 27 janvier, Mr le maire fait le point des grandes lignes qui seront abordées.

- Rénovation énergétique de la mairie
- Rénovation de la chapelle de Saint Martin
- Extension des réseaux de St Martin
- Voirie de St Martin
- Reprise de l'éclairage public
- Pumptrack

3. Point sur le recensement

Pas de candidat suite à l'appel à candidature. Il a été demandé à Mr Denis LAVANCHY d'effectuer ce travail.

Mme Nathalie BOINNARD sera la coordinatrice de cette action de recensement.

Une délibération doit être prise afin de rémunérer les agents recenseurs. Il est proposé de payer cette rémunération en heures supplémentaires.

Le conseil municipal approuve cette rémunération à l'unanimité.

N° 2023/001/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/01/2023

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien.

ABSENTE : BOINNARD MORALLET Laurence

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Rémunération agent recenseur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de la commune se déroulera entre le 19 janvier et le 18 février 2023. Le recensement est organisé par l'INSEE. Cette opération permet d'établir la population officielle de chaque commune. Monsieur le Maire souligne l'importance de réaliser le recensement avec succès puisque les résultats ont un impact sur la participation de l'Etat au budget communal, sur la représentativité et la gouvernance au sein des structures dont la commune est membre et sur la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales.

L'agent recenseur sera chargé de collecter les informations sous forme de feuilles de logements, bulletins individuels. Il devra se rendre au contact de la population. C'est pourquoi des qualités sont requises pour ce travail : niveau suffisant d'études, capacités relationnelles, moralité et neutralité, discrétion, engagement dans la fonction, ordre et méthode, disponibilité et ténacité.

Monsieur le Maire souligne qu'il sera versé au 1er trimestre 2023 à la collectivité une dotation, qui permettra de rémunérer en partie le personnel affecté au recensement des logements et des habitants.

Madame Nathalie BOINNARD a été nommée coordinatrice communale et aura pour mission d'encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête.

Monsieur Denis LAVANCHY est nommé agent recenseur. Il sera déchargé de certaines tâches de son poste et rémunéré en heures supplémentaires pour les heures dépassant son temps de travail habituel.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** la rémunération de l'agent recenseur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à se charger des opérations relatives au recensement de la population et à signer tous les documents s'y rapportant,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le

Transmise en Sous-Préfecture le

Affiché le



4. Point sur la vérification des poteaux incendie

Le SDIS a vérifié visuellement les bornes incendie. Cette intervention ne comprend pas les essais de pression donc une demande sera effectuée auprès d'un bureau de contrôle afin de compléter ces mesures.

5. Point sur le diagnostic des ponts et des murs

Un contrôle des murs et des ponts a été effectué. Ce diagnostic révèle que seul le mur de la Moyette est classé niveau 3 « structure altérée par un défaut significatif ». Les autres sont classés 1 ou 2.

Laurence BOINNARD MORALLET intègre la séance à 19h46.

6. Urbanisme

Concernant les recours de l'Etat sur le PLUi-H de la commune, il a été décidé lors de la réunion du 16 décembre 2022 le maintien des décisions prises par le conseil municipal. Afin de formaliser cette décision, un courrier va être rédigé et adressé à la CCHC.

Sylvie BOYAT informe le CM que, lors des réunions du 19 décembre 2022 et du 6 janvier 2023, la commission a étudié :

- 4 CUa
- 2 CUb
- 3 DP
- 1 PC
- 6 DIA

7. Informations diverses

L'agence de l'eau lance un appel à projet. Le conseil municipal est favorable à une modification du réseau d'eau sur l'antenne des Perrières.

Concernant la réunion relative à l'AFP avec la SEA : l'objectif était la mise en place d'un comité. Il ressort que 12 personnes sont invitées le 6 février à 20h00 afin de définir le périmètre, les statuts, un prévisionnel des travaux et l'organisation d'une information public. Il est réaffirmé la volonté de permettre à tous les propriétaires volontaires de pouvoir participer à cette réunion.

Le marché d'enfouissement des réseaux de St Martin a débuté. Les offres sont à déposer au plus tard le 27 janvier 2023.

9300€ d'aides du conseil départemental ont été obtenus pour financer l'étude et le dossier administratif concernant le projet du captage du Meney.

8. Organisation des vœux

Prévu le 27 janvier à 19h00, Florian MENOUD se porte volontaire pour assurer la logistique de cet événement.

Monsieur le sous-préfet et madame la conseillère régionale ont répondu favorablement à l'invitation.

9. Organisation du repas des anciens

Un contact sera établi avec le Kern pour confirmer la participation du restaurant.

10. Questions diverses

Laurence BOINNARD MORALLET, suite à un contact avec le lieutenant Sébastien MUDRY du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saint Jean d'Aulps, propose l'organisation d'une formation aux 1ers secours. Des dates doivent être proposées à la population pour fixer des créneaux de formation. 10 personnes doivent être inscrites pour valider une cession. Le prix de la cession serait de 680€. Mr le maire propose prendre en charge cette formation pour les employés communaux. Laurence BOINNARD MORALLET se propose comme coordinatrice.

La séance est clôturée à 20h45.